

Google condamné par la CNIL

Par **bulle**, le **09/02/2014** à **18:13**

Google a été condamné par la CNIL à une sanction pécuniaire de 150 000€ suite à la violation de la Loi informatique et libertés notamment de par ses règles de confidentialité. Pour plus d'informations: <http://www.cnil.fr/linstitution/missions/sanctionner/Google/>

Par **gregor2**, le **09/02/2014** à **23:16**

"Elle conteste spécifiquement que les adresse IP constituent des données à caractère personnel"

humour humour, au moins maintenant on connaît la position de la CNIL.

Quoique j'aime bien leur débat sur l'identité d'une personne.

(je n'ai pas lu les 29 pages de la décision j'ai juste parcouru pour voir ce qui était en cause exactement).

Tous les navigateurs récoltent des informations, même si la plupart de ces informations sont anodines (les gens n'étaient-ils pas les détails de leur vie privée sur facebook ...) c'est bien qu'on leur donne des limites [smile4]

lien vers le texte de la loi <http://www.cnil.fr/documentation/textes-fondateurs/loi78-17/>

Étant en train d'ouvrir un site (modestement) commercial j'ai été amené à lire plusieurs fois ce texte (non non je ne collecte aucune information ne vous inquiétez pas [smile4])